

## Programme de travail 2023

---

### 1. Aperçu

Pour élaborer son programme annuel, la CTFP se fonde sur les éléments suivants :

- les décisions du Sommet national ;
- les priorités que la CTFP définit lors de ses discussions. Ce faisant, elle tient compte des propositions et des réflexions des forums de dialogue, ainsi que des avis exprimés par les groupes de projet et les groupes d'experts.

La CTFP informe le Sommet national de la réalisation des objectifs fixés dans son programme de travail. Elle remplit son obligation de rendre des comptes au moyen de ses rapports annuels.

### 2. Programme de travail 2023

#### A) Mandats du Sommet national de la formation professionnelle

##### 1) « Optimisation des processus et des mécanismes d'incitation dans la formation professionnelle »

La CTFP traite les thèmes considérés comme prioritaires par le Sommet national de la formation professionnelle : problèmes d'efficacité et mauvaises allocations des ressources dans le développement des professions, financement des cours interentreprises et financement des procédures de qualification.

En 2023, la CTFP se concentrera sur la mise en œuvre des résultats de la Table ronde sur le développement des professions de mai 2022, y compris l'analyse du financement par la Confédération. Pour ce faire, elle a mis en place un groupe de suivi composé de partenaires de la formation professionnelle. En outre, un rapport sur le financement des cours interentreprises (CIE), accompagné de propositions d'optimisation, sera disponible d'ici le Sommet national de 2023. Les mesures décidées par la CTFP pour la suite des travaux dans le domaine des CIE seront également examinées à cette date. Enfin, la CTFP examinera les travaux sur le financement des procédures de qualification.

##### 2) Positionnement des écoles supérieures

La CTFP accompagne étroitement la mise en œuvre des mesures prises dans le cadre du projet « Positionnement des écoles supérieures ».

Le projet « Positionnement des écoles supérieures » prévoit un examen global du positionnement national et international des écoles supérieures (ES) et des filières de formation ES. En 2022, plusieurs journées de travail ont été organisées pour clarifier un certain nombre de questions fondamentales et formuler des mesures destinées à améliorer le positionnement des ES.

Les participants au Sommet national de la formation professionnelle 2022 ont pris connaissance du rapport 2022 sur les travaux réalisés dans le cadre du projet « Positionnement des écoles supérieures » et ont approuvé un ensemble de mesures conformes au système. Le SEFRI continue à déployer ces mesures en 2023 de concert avec les partenaires de la formation professionnelle. L'ensemble du processus est planifié et géré en étroite collaboration avec la CTFP. Celle-ci joue un rôle central dans la mise en œuvre concrète des mesures. En effet, ses membres prennent part au développement et à l'examen des variantes tout en s'assurant que l'information circule bien entre les organisations qu'ils représentent.

### **3) Certification professionnelle pour adultes**

La CTFP accompagne la mise en application de la déclaration d'engagement concernant la certification professionnelle pour adultes ainsi que les mesures qui en découlent.

Les participants au Sommet national de la formation professionnelle 2022 ont adopté la déclaration d'engagement en faveur de la certification professionnelle pour adultes. En annexe à cette déclaration d'engagement figure un plan de mesures à caractère contraignant dans lequel les partenaires de la formation professionnelle ont défini les projets qu'ils allaient déployer en priorité dans le domaine de la certification professionnelle pour adultes. La mise en œuvre des projets concernés s'effectue conformément aux dispositions légales en matière de compétences. Durant ce processus, les partenaires de la formation professionnelle ont la possibilité d'apporter des mesures supplémentaires. Pour les années 2023 à 2024, la CTFP a mis en place un groupe de travail chargé de coordonner et d'accompagner la mise en œuvre de la déclaration d'engagement et des mesures qui en découlent.

### **4) Systématisation de la structure de gouvernance de la formation professionnelle**

La CTFP met en œuvre la nouvelle structure de gouvernance de la formation professionnelle et l'évalue en continu.

Sur la base de l'expérience acquise en deux ans avec les forums de dialogue, la CTFP a décidé d'en instaurer un nouveau. Intitulé « Écoles supérieures », ce forum est destiné à tous les acteurs de la formation professionnelle supérieure et, comme son nom l'indique, est axé sur les écoles supérieures. Il remplace l'ancien forum « Prestataires de la formation et de la formation continue ». Le forum se tiendra pour la première fois en 2023.

## **B) Autres objectifs**

### **1) Poursuite du développement de la formation professionnelle**

La CTFP suit les évolutions de la formation professionnelle, définit au besoin des thématiques et traite ces dernières sous une forme appropriée.

La CTFP conseille au niveau opérationnel et déploie des solutions sur le plan stratégique.

Les projets de l'initiative « Formation professionnelle 2030 » sont réalisés selon une planification par étapes. La CTFP s'informe régulièrement de leur état d'avancement. Si nécessaire, elle accompagne plus étroitement certains projets et s'assure ainsi de la bonne collaboration entre les partenaires de la formation professionnelle.

La CTFP observe par ailleurs le marché des places d'apprentissage, ce qui lui permet de garantir en tout temps qu'en cas de besoin, les mesures nécessaires à sa stabilisation sont prises.